

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil quatorze, et le dix sept novembre 2014 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Cyrille PLENET, Maire.

Présents : Messieurs MATHIEU Christian (le château), MATHIEU Christian l'Ile, BOUJARD Claude, MINGONE Bernard, Laurent SANNA, Laurent LAZZAROTTO, PUEL Cyril, DAVID Jean Claude, FIAT Gilles

Mesdames PLENET Cyrille, RAMBAUD Violette, GAGNOR Catherine, MATHIEU Ghislaine, , PERRON Véronique

Absents excusés : MATHIEU Mylène

Ont donné procuration : MATHIEU Mylène procuration à RAMBAUD Violette

Madame GAGNOR Catherine a été élue Secrétaire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2014

Délibération n° 1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Délibération n° 2

FORET COMMUNALE DE SECHILIENNE
AUTORISATION DE PASSAGE DE PISTES DE SKI DE FOND SUR DES CHEMINS
FORESTIERS

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'établir un titre exécutoire d'un montant de 3 550.69 à la Commune de CHAMROUSSE pour l'utilisation des chemins forestiers à la pratique du ski de fond sur la forêt communale de Séchilienne selon convention du 10 décembre 2007 signée par Monsieur le Maire de Séchilienne, Monsieur le Maire de Chamrousse et l'ONF.

CHARGE Madame le Maire à signer le titre correspondant à l'échéance de 2014 auprès de la Trésorerie de Vizille soit 3 550.69 euros.

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Délibération n° 3 **FORMATION SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL**

Après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire les employés communaux de Séchilienne, au stage de formation Sauvetage Secourisme du Travail à FORM FO CO 03 V1 Croix Rouge Formation Professionnelle de Saint Etienne.

Coût de la formation pour 12 stagiaires 1 715 euros TTC, déplacement offert et livret SST offert.

CHARGE Madame le Maire des démarches nécessaires au paiement de cette formation auprès de la Trésorerie de Vizille.

Délibération n° 4 **LOCATION GRANDE SALLE DE REUNION A LA MAISON DES ASSOCIATIONS POUR** **LES PARTICULIERS RESIDANT DANS LA COMMUNE ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de location de la grande salle de réunion à la Maison des Associations, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

- | | |
|---|----------|
| * Pour un week-end (2 journées) : | 160,00 € |
| * Caution exigée à tout locataire (chèques) | 300,00 € |

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Délibération n° 5 **LOCATION SALLE DES FETES – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de location de la salle des fêtes, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

Pour un week-end (2 journées) :

- * Mise à disposition gratuite pour les associations de la commune
- * Employés communaux jusqu'à 1 location par an pour leur usage personnel exclusivement : 160,00 €
- * Particuliers inscrits sur un des 4 rôles de la commune : 260,00 €
- * Particuliers extérieurs à la commune : 800,00 €
- * Société de vente de matériel : (paiement exigé en espèces et d'avance) 800,00 €
- * Caution exigée à tout locataire (chèques) 500,00 €

Pour un week-end (2 journées) :

- * Mise à disposition gratuite pour les associations de la commune
- * Employés communaux jusqu'à 1 location par an pour leur usage personnel exclusivement : 160,00 €
- * Particuliers inscrits sur un des 4 rôles de la commune : 260,00 €
- * Particuliers extérieurs à la commune : 800,00 €
- * Société de vente de matériel : (paiement exigé en espèces et d'avance) 800,00 €
- * Caution exigée à tout locataire (chèques) 500,00 €

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Délibération n° 6 **LOCATION DES GARAGES PAR AN – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de location des garages par an, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

Emplacement sous hangar :	260,00 € TTC
* Emplacement fermé (voiture / caravane) :	420,00 € TTC
* Garage côté école :	670,00 € TTC
* Garages du champ de foire :	670,00 € TTC
* Location local ancien transformateur	60,00 € TTC

Délibération n° 7 **LOCATION DU PARC DU CHATEAU – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de location du parc du château, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

- * 100,00 € représentant la participation à l'utilisation du parc du château pour des particuliers inscrits sur un des 4 rôles de la commune et n'utilisant pas le plan d'eau
- * Mise à disposition gratuite pour les associations de la commune
- * 550,00 € pour les particuliers ne résidant pas dans la commune
- * 650,00 € pour les comités d'entreprises extérieurs à la commune

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Délibération n° 8 **LOCATION TENTE – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de location de la tente, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

Pour un week-end (2 journées) :

* Mise à disposition gratuite pour les associations locales de Séchilienne pour des manifestations organisées sur le territoire de la commune

*Particuliers inscrits sur un des 4 rôles de la commune 100,00 €
Pour une utilisation exclusivement sur le territoire de la commune

* Associations de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne 110,00 €

* Caution exigée à tout locataire 250,00 €
(chèques)

Délibération n° 9 **LOCATION REMORQUE FRIGORIFIQUE – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif de location de la remorque frigorifique, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

Pour un week-end (2 journées) :

* Associations locales 100,00 €

* Particuliers inscrits sur un des 4 rôles de la commune 340,00 €
pour une utilisation exclusivement sur le territoire de la commune

* Caution exigée à tout locataire 350,00 €
(chèques)

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Délibération n° 10 **CONCESSION DE CIMETIERE – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif pour l'acquisition d'une concession de cimetière, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

* Pour 30 ans :	240,00 €
* Pour 50 ans :	320,00 €
* Perpétuelles :	4 300,00 €

Délibération n° 11 **CONCESSION COLUMBARIUM – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le tarif pour l'acquisition d'une concession de columbarium, en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

* Pour 15 ans :	200,00 €
* Pour 30 ans :	350,00 €

Délibération n° 12 **DROIT DE PLACE DES CAMIONS DE VENTE AMBULANTS – ANNEE 2015**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la demande fréquente d'installation à la journée ou ½ journée des professionnels qui n'apportent pas une animation à la commune,

DECIDE à l'unanimité :

- de créer un emplacement réservé à recevoir ces véhicules parking de la Gare
- afin de satisfaire à cette demande, de fixer le droit de place pour les camions de vente au tarif de 130,00 euros à compter du 1^{er} janvier 2015
 - que ce tarif sera révisable chaque année.

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Délibération n° 13 **BOURSES SCOLAIRES 2014 – 2015**

Vu le renchérissement du coût des fournitures scolaires,

Vu la volonté de la municipalité d'aider les familles résidant sur la commune à favoriser la scolarité de leurs enfants,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE pour l'année 2014-2015 d'accorder une bourse scolaire d'un montant de 75,00 euros aux élèves dont les parents résident sur la commune de Séchilienne et fréquentent un établissement du secondaire ainsi qu'aux étudiants âgés de moins de 25 ans ; excluant les élèves fréquentant des écoles privées (qui ne sont pas sous contrat avec l'Etat) et les élèves en contrat d'alternance qui perçoivent alors un salaire de leur employeur,

CHARGE Madame le Maire de l'instruction des dossiers qui seront présentés.

Délibération n° 14 **CONTRAT D'OPERATION DE RAVALEMENT DE FACADES : SUIVI** **ANIMATION DE LA CAMPAGNE 2015**

Vu le succès de cette opération et devant le nombre très important des dossiers de demande de ravalement de façades dans ce cadre et afin de continuer à favoriser toutes les actions qui contribuent à l'embellissement du village,

Vu le projet de convention de ce contrat de ravalement de façades – suivi animation de la campagne pour l'année 2015 avec le PACT de l'Isère,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reconduire selon les conditions suivantes, l'aide municipale au ravalement des façades avec une participation de la commune révisée selon les termes suivants :

- 30% du montant des travaux subventionnables dans la limite d'un coût T.T.C. pour des travaux réalisés en 2015 de :

.../...

-> 70 €/m² de surface traitée pour la réfection complète des enduits de façade, comprenant piquage, dégrossissage et enduits de finition (échafaudage et tous travaux préparatoires compris) + travaux annexes de peintures (menuiseries, passées de toit, serrureries, etc...)

-> 35 €/m² de surface traitée pour nettoyage avec réfection des peintures (échafaudage et tous travaux préparatoires compris) + travaux annexes de peintures (menuiseries, passées de toit, serrureries, etc...)

CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer les contrats avec le PACT qui instruira ces dossiers.

Délibération n° 15
TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE
CHEZ DES PARTICULIERS HABITANT LA COMMUNE
OU D'AUTRES COLLECTIVITES – ANNEE 2015

Vu que les services techniques de la commune sont parfois sollicités pour réaliser des travaux chez des particuliers habitant la commune ou pour d'autres collectivités, en dépannage,

Vu la volonté des élus de ne pas concurrencer les entreprises privées et de ce fait de ne réaliser ces travaux que de façon très exceptionnelle,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :

TRAVAUX AUX PARTICULIERS HABITANT LA COMMUNE

* Intervention chez particulier :	75.00 euros TTC/heure
* Vérification compteur eau :	25,00 euros HT
* Compteur eau :	50,00 euros HT
* Plomb :	1,00 euros HT
* Purge :	12,00 euros HT
* Clapet à purge :	10,00 euros HT
* Collier PC :	27,00 euros HT
* Robinet PC :	80,00 euros HT

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

* Bride autobute :	12,00 euros HT
* Tampon regard :	34,00 euros HT
* Regard Duo :	450,00 euros HT
* Tabernacle :	12,00 euros HT
* Tube Allonge :	45,00 euros HT
* Bouche à clé :	35,00 euros HT
* Manchon :	20,00 euros HT
* Plymouth :	25,00 euros HT
* Intervention tractopelle + chauffeur :	200,00 euros TTC/heure

TRAVAUX A D'AUTRES COLLECTIVITES

* Chauffeur + camion ou tractopelle :	300,00 € TTC / heure
* Idem + ouvrier :	400,00 € TTC / heure
* Ouvrier :	150,00 € TTC / heure

PRESTATION RACCORDEMENT EAU

Remboursement de la facture, paiement en correspondance avec le devis ou facture du prestataire retenu.

Délibération n° 16 **TARIFS BIBLIOTHEQUE – ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs d'adhésion à la bibliothèque de Séchilienne en raison du taux d'inflation évalué à 1 % pour l'année en cours et de maintenir les tarifs en vigueur.

Habitants de SECHILIENNE :

- Adulte : 7,00 €
- Enfant : 3,00 € 16 ans
- Famille : 12,00 €

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Habitants extérieurs :

- Adulte : 14,00 €
- Enfant : 6,00 € 16 ans
- Famille : 24,00 €

Délibération n° 17 RENOUVELLEMENT CONTRAT AVENIR ANIMATION ET ASSISTANCE AUX SERVICES TECHNIQUES

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré ,

Article 1 : DECIDE de renouveler le poste emploi d'avenir expirant le 12 janvier 2015

Missions dévolues : Animation et assistance aux services techniques

Durée de travail hebdo : 35 heures

Rémunération brute mensuelle : SMIC

Article 2 : AUTORISE par conséquent, Madame le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

Article 3 : DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2015.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les paiements dans la limite des crédits nouveaux autorisés.

.../...

Délibération n° 18

**REMPACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL D'ENTRETIEN PENDANT UN
CONGE DE MALADIE**

Vu la nécessité de pourvoir au remplacement du personnel communal chargé de l'entretien des locaux pendant un congé maladie,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de recruter une personne en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} décembre 2014 et ce jusqu'à la fin du congé maladie de l'agent emploi avenir.

CHARGE Madame le Maire des démarches nécessaires au recrutement de cette personne et à la signature du contrat de travail.

Délibération n° 19

**ADHESION DE LA COMMUNE AUX COMPETENCES N°3 (GESTION DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT) ET N° 4 (GESTION DES
RELAIS ASSISTANTS MATERNELS) DU SICCE**

Le Maire de la commune de SECHILIENNE rappelle que :

- La compétence « gestion des établissements d'accueil du jeune enfant et des relais assistants maternels », prise par la Communauté de Commune du Sud Grenoblois le 1^{er} juillet 2012, a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole (Métro) suite à la fusion des deux communautés au 1^{er} janvier 2014.
- Cette compétence a été restituée aux 16 communes du Sud Grenoblois avec effet à la date du 31 décembre 2014 par arrêté préfectoral n° 2014233-0007 du 21 août 2014 La Métro a accepté de poursuivre le portage financier et technique de la compétence jusqu'au 1^{er} janvier 2015, afin de permettre aux communes de l'ex Sud Grenoblois de s'organiser pour cette compétence au sein d'un nouvel établissement public intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Jarrie et du Contrat Enfance (SICCE) a fait part de son intention par son Président d'assumer cette compétence « gestion des établissements d'accueil du jeune enfant et des relais assistants maternels », afin de maintenir le travail intercommunal réalisé jusqu'à aujourd'hui dans ce domaine sur le territoire. Pour cela, le SICCE a modifié ses statuts et a inscrit notamment deux nouvelles compétences :

- 1- Gestion des établissements d'accueil du jeune enfant
- 2- Gestion des Relais assistants maternels

Avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Le Préfet a pris un arrêté n° 2014302-0002 notifié au SICCE le 29 octobre 2014 actant les nouveaux statuts.

Compte tenu de la volonté de la commune de Séchilienne de poursuivre la démarche intercommunale engagée en faveur de la politique petite enfance, le maire propose que la commune adhère au SICCE pour la compétence optionnelle 4 :

Compétence n° 4 : Gestion des relais assistants maternels

Cette compétence n° 4 sera transférée par la commune le 1^{er} janvier 2015 au Syndicat Intercommunal du Collège et du Contrat Enfance (SICCE).

Vote pour : 14

Vote contre : 1

Délibération n° 20 **REMBOURSEMENT FRAIS DE LOGICIEL POUR SECH'INFO ET SITE** **INTERNET A UN CONSEILLER MUNICIPAL** **ADHESION ADOBE CLOUD**

Un conseiller municipal utilise un logiciel « ADOBE CREATIVE CLOUD » qui permet de créer le Séch'Info, affiches et modules pour le site internet. Il est composé de plusieurs logiciels qui se mettent à jour simplement avec la dernière version et est à la pointe de la technologie. Il comprend :

Photochop : Retouche et composition d'images

InDesign : Création de mises en pages pour l'impression et la publication numérique, pour créer particulièrement le Séch'Info ou affiches publicitaires au format et avec le même logiciel que l'imprimeur

Illustrator : Conception Web et mobile

Dreamweaver : Conception Web et mobile

Muse : Création de sites Web sans programmation pour tablette et mobile, compatible avec EOLAS et accessible pour tous.

D'autres logiciels permettent de créer des animations et des montages audio, vidéo pour notre site internet (Flash Professional, After Effects, Première Pro, Audition, Edge Animate, Edge Code...

Tous sont téléchargeables avec un seul compte.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de rembourser au conseiller municipal en charge du Séch'Info et du site internet les frais relatifs à l'abonnement de ce logiciel qui s'élèvent à 61.49 euros/mois sur présentation de factures.

CHARGE Madame le Maire de la signature du mandat auprès de la Trésorerie de VIZILLE.

.../...

Délibération n° 21
NUMEROTATION DE VOIRIE - LOTISSEMENT MAISONS VIEILLES

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des numéros de voirie au lotissement Maisons Vieilles à Séchilienne :

Lot terrain n° 580 n° voirie 1	Lot terrain n° 624 n° voirie 11
Lot terrain n° 585 n° voirie 2	Lot terrain n° 623 n° voirie 10
Lot terrain n° 575 n° voirie 3	Lot terrain n° 622 n° voirie 9
Lot terrain n° 583 n° voirie 6	Lot terrain n° 579 n° voirie 8
Lot terrain n° 576 n° voirie 4	Lot terrain n° 578 n° voirie 7
Lot terrain n° 584 n° voirie 5	Lot terrain n° 577 n° voirie 12
Lot terrain n° 528 n° voirie 13	Lot terrain n° 549 n° voirie 19
Lot terrain n° 593 n° voirie 14	Lot terrain n° 548 n° voirie 20
Lot terrain n° 592 n° voirie 15	Lot terrain n° 547 n° voirie 21
Lot terrain n° 617 n° voirie 16	Lot terrain n° 618 n° voirie 22
Lot terrain n° 616 n° voirie 17	Lot terrain n° 619 n° voirie 23
Lot terrain n° 550 n° voirie 18	Lot terrain n° 605 n° voirie 24

Délibération n° 22
ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

ADOpte le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014 entre la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, la Communauté de communes du Balcon Sud de la Chartreuse.

Rapport de la soumission sur :

Les charges transférées des communes vers Grenoble Alpes Métropole

Les charges transférées de Grenoble Alpes Métropole vers les communes

DESIGNE un titulaire : Cyrille PLENET un suppléant : Christian MATHIEU Château

Délibération n° 23

**CONVENTION POUR AUTORISATION DE PASSAGE DE PISTE DE SKI DE FOND
DE CHAMROUSSE SUR CHEMINS FORESTIERS DE SECHILIENNE**

La commune de Séchilienne autorise la commune de Chamrousse à utiliser les chemins forestiers et les zones forestières matérialisées sur les plans joints en annexe (8,4km), pour la pratique d'activités ludiques et de ski de fond sur la forêt communale de Séchilienne.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CHARGE Madame le Maire de signer la convention « Autorisation de passages de pistes de ski de fond sur des chemins forestiers » avec la commune de Chamrousse sous les conditions financières suivantes :

Redevance : la commune de Chamrousse devra verser à la commune de Séchilienne une redevance annuelle fixée pour 2015 à 4000 Euros hors taxe (quatre mille euros).

Révision : la redevance sera révisable tous les trois ans et pour la première fois en 2018. Le montant révisé de cette redevance sera fondé sur l'indice de Référence des Loyers (IRL). L'indice de base est de 125,24 (3^{ème} trimestre 2014).

Paiement : la commune de Séchilienne émettra le titre exécutoire de paiement au plus tard fin avril de l'année courante ou la redevance doit être payée par la commune de Chamrousse.

Délibération n° 24

EQUIPEMENT TAPIS D'ESCALADE GYMNASSE

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un tapis de réception aux normes du mur d'escalade du gymnase

CHARGE Madame le Maire de la signature du devis de la Société KIT-grimpe pour un montant de 1842 euros TTC.

Délibération n° 25

**CONVENTION TEMPORAIRE PORTANT RECONNAISSANCE DE SERVITUDE
LEGALE POUR PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE EN FORET DE
SECHILIENNE**

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE la convention temporaire portant reconnaissance de servitude légale pour passage de ligne électrique en forêt de Séchilienne passée avec les deux parties : Commune de Séchilienne et RTE réseau de Transport d'Electricité.

CHARGE Madame le Maire de signer cette convention.

.../...

Commune de SECHILLENNE – Conseil Municipal du 17 Novembre 2014

Délibération n°26
VIREMENT DE CREDITS BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les virements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit..	1 604.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 604.00 €			
D 671 : Charges except./opé. de gestion		1 604.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 604.00 €		
Total	1 604.00 €	1 604.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €